

Nations Unies. *Chronique de l'Organisation Mondiale de la Santé*, Genève, Palais des Nations, vol. II, n° 1, janvier 1948. « Alimentation des enfants ».

Le Comité mixte de la FAO et de l'OMS pour l'Alimentation des enfants, composé de médecins et d'experts en matière d'alimentation, a été expressément invité par le Fonds international de Secours à l'Enfance à porter son attention sur les points suivants :

1. Les principes fondamentaux de l'alimentation, en vue d'organiser l'achat et la répartition des produits alimentaires et de mettre en œuvre des programmes d'alimentation établis à l'intention des femmes enceintes et des mères qui allaitent des enfants du *premier âge* et d'âge préscolaire, des enfants d'âge scolaire et des adolescents.
2. L'utilisation de lait complet en poudre, de lait en poudre écrémé, et de fromage, et le coût respectif des substances nutritives équivalentes sous ces diverses formes de lait et de produits laitiers.
3. La valeur nutritive que présentent les aliments contenant des vitamines, tels que l'huile de foie de morue et le lait, comparée à celle de vitamines administrées sous la forme exclusive de concentrés ou de préparations multi-vitaminées et à base de minéraux.
4. Les recommandations relatives aux repas des enfants d'âge préscolaire ainsi qu'aux repas des enfants d'âge scolaire.
5. La valeur relative d'un repas cuit et absorbé chaud, comparée à celle d'un repas froid, tel que le petit déjeuner dit d'Oslo (« Oslo breakfast »).

Convoqué conjointement par la FAO et par l'OMS, le Comité s'est réuni du 23 au 26 juillet 1947 à Washington et donne, dans son rapport, un exposé de la situation générale des enfants dans les pays d'Europe dévastés par la guerre ainsi qu'en Chine. Il ressort clairement que le manque d'aliments appropriés, en particulier l'insuffisance de lait pur pour les femmes enceintes et les mères qui allaitent, ainsi que pour les enfants du premier âge, est la cause principale du taux élevé de la mortalité dans de nombreux pays.

Bien que le Comité ait eu pour première tâche l'examen du problème de la sous-alimentation des nourrissons et des enfants, les experts ont jugé souhaitable de traiter complètement la question de l'alimentation des femmes enceintes et des nourrices en tenant compte du rapport entre l'alimentation de la mère et celle de l'enfant, du choix des substances nutritives de nature à répondre aux besoins alimentaires des femmes enceintes et des nourrices (calories,

protéines, sels minéraux et vitamines), enfin de l'importance de l'allaitement au sein.

L'alimentation des enfants du premier âge, des enfants entre le premier âge et l'âge scolaire et des adolescents, a été étudiée du point de vue des besoins en calories, protéines, sels minéraux et vitamines. Cette étude a eu pour résultat l'élaboration d'un certain nombre de recommandations dont voici un bref résumé :

a) Il résulte des données dont le Comité a été saisi, que les femmes enceintes, les mères qui allaitent et les enfants de tout âge dans les pays auxquels le Fonds international de Secours à l'Enfance est susceptible de s'intéresser, ont besoin d'aliments supplémentaires.

b) Les programmes d'alimentation devraient viser à procurer environ un tiers du minimum des calories recommandées dans l'annexe au rapport (sauf s'il s'agit d'enfants du premier âge).

c) On devrait s'efforcer d'octroyer un litre de lait à toutes les femmes enceintes et mères qui allaitent. Une quantité de lait inférieure à 600 cc. serait de nature à compromettre sérieusement le poids et la santé des enfants.

d) Du lait complet en poudre devrait être fourni aux nourrissons de moins d'un an. Les nourrissons plus âgés qui pèsent moins de 8 kg. devraient recevoir aussi une ration de lait complet en poudre. Dans certains pays, il peut être nécessaire de procurer aux enfants du premier âge du sucre et des farines de céréales finement blutées. Il y aurait lieu de donner quotidiennement aux enfants en bas âge au moins 400-500 unités internationales de vitamines D et 3.000 unités internationales de vitamine A et cette ration peut être maintenue jusqu'à l'âge de 2 ans ; de 3 à 5 grammes d'huile de foie de morue contiennent à peu près ces quantités.

e) Le lait écrémé en poudre est le principal aliment d'appoint que devrait fournir le Fonds international de Secours à l'Enfance aux enfants entre le premier âge et l'âge scolaire, un des groupes les plus importants, qui a été négligé dans plusieurs pays. Il serait indiqué d'y adjoindre quelques corps gras. Le total de la ration supplémentaire de lait recommandée est de 600 cc. par jour.

Il serait désirable de donner aux enfants d'âge préscolaire 5 grammes d'huile de foie de morue par jour et de leur servir, au cours de la journée, un repas chaud (y compris le supplément de lait).

f) Pour les enfants d'âge scolaire, le principal supplément devrait être le lait, dont 400 cc. seraient, si possible, distribués quotidiennement par le Fonds international de Secours à l'Enfance, sous forme de lait écrémé reconstitué. Une autre ration de 200 cc. devrait être prélevée sur les ressources locales, si cette solution est humaine-

ment possible. Un supplément de calories pourrait être fourni sous forme, soit de margarine, renforcée de vitamines A et D, soit d'autres graisses et huiles, y compris le saindoux. La viande ou le poisson constituerait aussi un aliment d'appoint extrêmement utile pour les enfants d'âge scolaire.

*Le Concours médical*, Paris, n° 9, février 1948. « A propos de la revision des Conventions de Genève », par le Dr J. des Cilleuls, médecin général.

A signaler dans le numéro de février de cette Revue, un article très documenté du médecin général Jean des Cilleuls, relatif à la revision des Conventions humanitaires. Il est intitulé « Mesures envisagées à l'égard du personnel sanitaire : celui-ci sera-t-il désormais capturé et considéré comme prisonnier de guerre ? ». Et l'auteur conclut : « Comme l'a fort justement exprimé le Comité international de médecine et de pharmacie militaires, dans sa lettre-circulaire du 27 octobre 1947, tous les délégués à la Conférence de Stockholm appelés à décider du sort du médecin capturé, doivent être avertis du danger que comporterait la suppression du privilège de non-captivité dont il a joui jusqu'alors... »

« Il est donc absolument nécessaire que les modifications relatives à la captivité du médecin, proposées par la Conférence des experts gouvernementaux « à une majorité infime et malgré l'opposition de nombreux orateurs des plus qualifiés », soient écartées par la XVII<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge.

Dans le cas contraire, il est infiniment désirable que la Conférence diplomatique qui suivra, ne les ratifie point ».